

*Berne, le 30 avril 2025*

## **Information aux médias**

**Les médecins de famille et de l'enfance saluent l'approbation du TARDOC par le Conseil fédéral**

### **Le TARDOC doit garantir la revalorisation**

**Lors de sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a approuvé la nouvelle structure tarifaire pour les prestations ambulatoires, à savoir le TARDOC et les forfaits ambulatoires. mfe salue cette étape importante en matière de politique tarifaire. Il reste toutefois à voir si le nouveau tarif et ses directives en matière de neutralité des coûts renforcent effectivement la médecine de famille et de l'enfance, comme tout le monde le demande. mfe rappelle qu'avec le TARDOC, la revalorisation des prestations des médecins de famille et de l'enfance doit impérativement être garantie. Tout autre état de fait ne serait plus accepté par les médecins de famille et de l'enfance en Suisse.**

Lors de sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a approuvé la proposition de nouvelle structure tarifaire pour le décompte des prestations ambulatoires élaborée par les partenaires tarifaires dans le cadre d'OTMA SA. Cela signifie qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le tarif à la prestation TARDOC et certains forfaits ambulatoires remplaceront le TARMED obsolète. mfe salue cette étape importante en matière de politique tarifaire. La structure tarifaire modernisée TARDOC reflète mieux le travail des cabinets des médecins de famille et de l'enfance que ne le faisait le TARMED. En outre, le TARDOC permet aux partenaires tarifaires de piloter de manière ciblée et de corriger rapidement les paramètres tarifaires déterminants pour le travail et la situation économique des médecins de famille et de l'enfance.

#### **Mesures d'accompagnement importantes pour la médecine de famille**

Depuis des années, le Conseil fédéral, le Parlement et les partenaires tarifaires demandent avec insistance le renforcement de la médecine de famille et de l'enfance. Avec 88 % de oui à l'article constitutionnel « Soins médicaux de base », l'électorat a lui aussi envoyé un signal très clair dans cette direction il y a onze ans. mfe s'est donc fortement engagée pour que l'approbation du nouveau système tarifaire prévoie aussi des mesures d'accompagnement permettant de garantir que la revalorisation visée de la médecine de famille ne soit pas mise en péril, par exemple par des directives de neutralité des coûts ou des augmentations injustifiées des coûts dans d'autres domaines. Le Conseil fédéral a confirmé les accords complémentaires correspondants auxquelles mfe a largement contribué et qui constituent un élément intégral essentiel du nouveau tarif. « Toutes les parties prenantes ont ainsi expressément réaffirmé que l'un des objectifs principaux du TARDOC est de corriger enfin le désavantage tarifaire de longue date des soins médicaux de base », résume Monika Reber, co-présidente de mfe.

#### **Un projet pilote montrera les effets sur les cabinets de médecins de famille et de l'enfance**

Avec l'introduction du TARDOC, les engagements en faveur du renforcement de la médecine de famille doivent désormais impérativement être tenus. La structure du TARDOC apporte quelques améliorations pour les cabinets des médecins de famille et de l'enfance. Reste à savoir si, et dans quelle mesure, le nouveau tarif améliorera effectivement la situation économique des soins médicaux de base. C'est pourquoi la FMH lance, en collaboration avec mfe, un projet pilote dans le cadre duquel



Haus- und Kinderärzte Schweiz  
Médecins de famille et de l'enfance Suisse  
Medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera

des données pertinentes seront collectées au cours des prochains mois. Des cabinets sélectionnés saisissent d'ores et déjà toutes leurs prestations conformément à la structure tarifaire TARDOC qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'objectif est de pouvoir évaluer à temps les conséquences financières effectives du TARDOC.

### **Il n'y a pas d'alternative aux améliorations pour les médecins de famille et de l'enfance**

Les résultats du projet pilote sont déterminants pour mfe. S'il devait s'avérer que le TARDOC ne conduit pas à un renforcement de la situation économique des médecins de famille et de l'enfance, les partenaires tarifaires sont invités à procéder immédiatement, avant même l'entrée en vigueur du nouveau tarif, à des corrections en faveur des soins de base et à garantir la revalorisation tarifaire par d'autres mesures. « La nouvelle structure tarifaire est théoriquement un grand pas en avant. Mais si elle n'améliore pas également la situation économique dans la pratique, nous avons un problème », déclare Sébastien Jotterand, co-président de mfe. « La patience de nos collègues est épuisée après toutes ces années avec ce mauvais tarif », prévient-il. mfe n'acceptera donc TARDOC que s'il amène une amélioration de la situation économique précaire de nombreux cabinets dès son introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **mfe : l'association qui défend les intérêts politiques des médecins de famille et de l'enfance**

La santé de la population, sa qualité de vie ainsi que les coûts et la qualité des systèmes de santé dépendent fortement de l'importance accordée à la médecine de famille. mfe s'engage pour la promotion, la valorisation et le renforcement de la médecine de famille.

#### **Informations complémentaires :**

Sandra Hügli-Jost

Chargée de communication mfe – Médecins de famille et de l'enfance Suisse

078 920 24 05 / [sandra.huegli@hausarzt Schweiz.ch](mailto:sandra.huegli@hausarzt Schweiz.ch)

[www.medecinsdefamille.ch](http://www.medecinsdefamille.ch)